

**Aux collaborateurs des entreprises
membres de la SSE Genève**

N/réf PAL/EB

Genève, le 28 mars 2018

Situation dans le gros-œuvre à Genève - Le partenariat social est menacé

Madame, Monsieur,

Faisant suite aux actions de blocage des chantiers organisées par les syndicats, alors qu'aucune violation des dispositions de la convention collective de travail n'est à déplorer, la SSE Genève a convoqué une assemblée extraordinaire de ses membres pour faire le constat de la détérioration du partenariat social à Genève.

A l'unanimité, les entrepreneurs se sont prononcés pour une reprise du dialogue sous certaines conditions énumérées ci-dessous :

1. Le respect absolu de la paix du travail doit être observé d'ici au 30 juin, afin de restaurer la confiance et de permettre la reprise des discussions dans un climat apaisé et constructif à partir du 1er juillet 2018.
2. Les négociations locales ne pourront pas porter sur des points qui seront discutés au niveau national, dans le cadre des négociations devant débuter ce printemps pour le renouvellement de la Convention collective de travail CN19.
3. Les négociations locales ne pourront pas porter sur des revendications syndicales qui auraient pour conséquence l'augmentation du coût du travail uniquement pour les entreprises membres des associations participant aux discussions, dans le but de ne pas défavoriser les entreprises genevoises et leurs travailleurs face à une concurrence de plus en plus vive.

Les syndicats ont jugé ces modalités inacceptables et ont refusé la main qui leur était tendue pour reprendre les négociations.

Pourtant, les sujets de discussions et les possibilités d'amélioration des conditions cadres pouvant certainement intéresser les travailleurs demeuraient nombreux :

- Développement des moyens de lutte contre le travail au noir
- Responsabilité des entreprises en cas de sous-traitance
- Surveillance du marché de l'emploi (renforcement des contrôles)
- Développement de la cellule paritaire de réinsertion des travailleurs de plus de 50 ans
- Protection des travailleurs en cas d'intempéries
- Limitation du travail temporaire
- Etc.

Nous devons être conscients que les principales préoccupations des travailleurs portent sur des thèmes qui se discutent au niveau national, comme les augmentations de salaires ou le financement de la retraite anticipée.

Vouloir mener un combat spécifique à Genève n'a pas de sens, sauf à détériorer la santé des entreprises locales qui luttent au quotidien pour maintenir des emplois stables.

La rupture du partenariat social décidée par les syndicats fait peser une lourde menace sur la possibilité que les parties auront de pouvoir encore négocier, dans le futur, des conventions collectives de travail locales.

Par ailleurs, il convient de relever que les conditions de travail dans le gros-cœuvre, bâtiment et génie-civil, sont meilleures que celles des autres secteurs de l'industrie et de l'artisanat (cf. tableau annexé).

- Le salaire mensuel minimum d'un travailleur non-qualifié est de CHF 4'548.- sur 13 mois.
- Le salaire mensuel minimum d'un travailleur qualifié détenteur d'un CFC est de CHF 5'633.- sur 13 mois.
- Les salaires réels sont en moyenne bien supérieurs aux minimas conventionnels.
- A Genève, la pause est payée en plus à hauteur de 2,9% du salaire brut mensuel.
- Chaque jour de travail, une indemnité forfaitaire pour frais de repas et de déplacement de 25.- Frs/jour est versée en complément de salaire non fiscalisé.
- Une retraite anticipée à partir de 60 ans est accordée aux travailleurs qui ont travaillé 15 ans dans la branche.

L'absence de hausses de salaires obligatoires au niveau national, au cours des dernières années, s'explique surtout parce que l'effort demandé aux entreprises, sur la base d'un accord signé avec les syndicats nationaux en décembre 2015, a porté sur une augmentation des cotisations pour garantir le financement de la retraite anticipée de 2%, dont 1,5% à la charge de l'employeur, soit les 75% de l'effort supplémentaire. L'accord conclu stipulait également que la compensation éventuelle du renchérissement en 2017 et 2018 devait tenir compte de cet effort exceptionnel pour 0,5% par année.

Il faut encore préciser que la SSE centrale avait néanmoins proposé pour 2018 une augmentation des salaires de 0.5% au mérite et de 0.3% des salaires de base, proposition qui a été refusée par la délégation syndicale, au détriment des travailleurs.

Ceci étant, malgré le fait qu'aucune obligation de revalorisation des salaires n'ait été finalement convenue, il est intéressant de constater que la hausse des masses salariales enregistrée dans notre caisse de compensation, à effectif constant, a malgré tout été de 0,5% par année.

La réalité est donc bien différente de celle dépeinte par les syndicats.

Les entreprises genevoises assument avec fierté leur responsabilité économique et sociale, défendent l'emploi et la formation des travailleurs, participent massivement au financement de la retraite anticipée.

De nouvelles actions de blocage de chantier, ou toute action qui serait contraire à l'engagement ferme des partenaires sociaux à respecter la paix absolue de travail, seraient de nature à annihiler toute possibilité de reprise du dialogue social pour longtemps.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Le Président
Pierre-Alain L'Hôte



Le Secrétaire général
Eric Biesel

**Aux collaborateurs des entreprises
membres de la SSE Genève**

N/réf : PAL/EB

Genève, le 5 juillet 2018

Objet : Situation dans le gros-cœuvre à Genève – Pas de négociations sans respect de la paix absolue du travail

Madame, Monsieur,

Vous faites peut-être partie des délégués du Gros-Cœuvre qui ont voté en assemblée le 23 juin dernier une résolution demandant l'ouverture de négociations locales portant sur les points suivants :

- Limitation du travail temporaire
- Participation au paiement de la prime d'assurance maladie
- Protection des travailleurs en cas d'intempéries

Cette demande, qui n'est pas nouvelle, était assortie d'un ultimatum et d'une menace de grève.

Vous vous souvenez certainement de notre précédent courrier du mois de mars 2018 qui vous expliquait que nous étions d'accord de reprendre le dialogue social si les conditions suivantes étaient respectées :

- Respect absolu de la paix du travail pendant 4 mois, ce qui aurait permis l'ouverture de négociations à partir du 1^{er} juillet 2018.
- Ne pas discuter à Genève sur des points qui sont à l'agenda des discussions nationales pour le renouvellement de la Convention nationale (CN).
- Ne pas entrer en matière sur des revendications qui auraient pour conséquence d'augmenter le coût du travail uniquement pour les entreprises genevoises membres des associations, ce qui défavoriserait leurs travailleurs face à la concurrence.

Bizarrement, cette main tendue n'a pas été saisie. Bien au contraire, de nouveaux blocages de chantiers sont intervenus violant à nouveau la paix du travail que les syndicats s'étaient pourtant engagés à respecter.

Il est peut-être utile de rappeler ici la définition du respect de la paix absolue du travail qui est contenue dans l'accord du 30 septembre 2016 signé par les partenaires sociaux : « (...) *Les syndicats renoncent expressément à mener toute action susceptible de troubler le déroulement du travail, telles que manifestation, assemblée des travailleurs pendant les heures de travail, grève, menace de grève, incitation à la grève, toute résistance passive de même que toute mesure punitive ou autre mesure de lutte, telles que mise à l'interdit ou lock-out, qui sont interdites.* »

Par ailleurs, nous persistons à penser que les deux principales préoccupations des travailleurs résident dans la retraite anticipée à 60 ans (FAR) et l'augmentation des salaires 2019, deux sujets qui ne sont pas négociés à Genève, mais à Zürich pour l'ensemble de la Suisse.

Aujourd'hui, nous restons déterminés à participer aux travaux de la commission paritaire pour maintenir l'activité de contrôle des chantiers et l'aide au perfectionnement professionnel. Le travail quotidien des partenaires sociaux contre le travail au noir est la meilleure façon de défendre les travailleurs.

Concernant la reprise de négociations à Genève, notre position est toujours la même. Une première séance pourra être fixée si les syndicats genevois acceptent de respecter la paix absolue du travail pendant une durée de 4 mois, étant entendu que les négociations seraient immédiatement interrompues si la confiance était à nouveau rompue.

Aucune négociation ne pourra être envisagée avec des personnes qui ne respectent pas leurs engagements et qui commettent des délits (blocages de chantiers). Mener des actions illégales au détriment de la compétitivité des entreprises genevoises et de leurs employés est dénué de bon sens et n'est pas constructif.

Ainsi, nous vous invitons à décliner toute participation aux actions syndicales futures qui pourraient s'avérer nuisibles au partenariat social dans notre branche. Les métiers exercés dans nos entreprises sont exigeants et méritent une vraie considération, qui se traduit d'abord par le maintien des acquis et le respect des conditions de travail.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Le Président
Pierre-Alain L'Hôte



Le Secrétaire général
Eric Biesel